

DELIBERATION N° 2025/070

Autorisant le Maire à acquérir à titre gracieux le lot n° 22 du lotissement Les Palmiers III

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 24 avril 2025

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2025/41 du 06 mars 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Ville de Dumbéa budget principal

VU la note explicative de synthèse n° 2025/22 du 13/03/2025

La commission municipale intitulée « Développement Durable du Territoire » entendue en séance le 2 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition à titre gracieux de la parcelle suivante :

Lot	Identifiant cadastral (NIC)	Section cadastrale	Surface
22	448220-8785	Koutio	38a 22ca

ARTICLE 2 /

D'habiliter le Maire à accomplir les formalités et intervenir à l'acte d'acquisition, à titre gracieux, de la parcelle définie à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 /

Les dépenses correspondantes aux frais d'actes seront à la charge du Fonds Social de l'Habitat.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 /

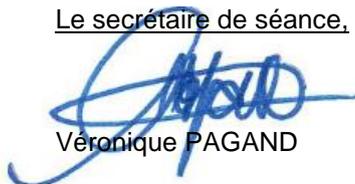
Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 24 AVRIL 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE **25 AVRIL 2025**

Le secrétaire de séance,



Véronique PAGAND

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 PUBLICATION - 1
 TPS - 1
 FSH - 1